

REPUBLICQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT
DU JURA

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 17 mars 2022

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-deux, le 14 avril

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni aux Forges à Fraisans après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSET.

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

8 avril 2022

et qu'elle a été faite le

8 avril 2022

Présents : **Brans** : M. Michael PERES **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO, Mme Valérie BENDERITTER **Etrepigny** : M. Laurent CHENU **Evans** : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET **Fraisans** : M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange** : M. Gérome FASSET **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS **Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Barbara PANOUILLOT **Ougney** : M. Cédric IVANES **Pagny** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe PERRET **Ranchot** : Mme Séverine DEVILLE **Rans** : M. Raphaël TEMPESTA **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Rouffange** : Mme Aurore PLANCON **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Thervay** : M. Stéphane ECARNOT **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Suppléés : **Our** : M. Didier VUILLIN

Absents excusés : **Fraisans** : M. Hubert BACOT, Mme Sophie NIALON **Gendrey** : Mme Lydia LUTHRINGER **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Mutigny** : M. Eric DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Claude THABARD **Orchamps** : Mme Lucette NAEGELLEN **Ranchot** : M. Gérard ROBERT **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER **Saligny** : M. Gilbert LAVRY

Secrétaire de séance : M. Michel BENESSIANO

Procurations de vote :

Mandants : **Fraisans** : M. Hubert BACOT, Mme Sophie NIALON **Gendrey** : Mme Lydia LUTHRINGER **Offlanges** : M. Jean-Claude THABARD **Orchamps** : Mme Lucette NAEGELLEN **Ranchot** : M. Gérard ROBERT **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER **Saligny** : M. Gilbert LAVRY

Mandataires : **Fraisans** : M. Dominique JOLY, Mme Marie-Anne LONGY **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE **Orchamps** : M. Olivier DEMANDRE **Ranchot** : Mme Séverine DEVILLE **Rans** : M. Raphaël TEMPESTA **Pagny** : M. Michel GANET

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h09 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 37

Absents suppléés : 1

Absents excusés : 10

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2022_04_092

Objet :

Convention entre la Communauté de Communes Jura Nord et l'Agence de Développement et de Promotion du Nord-Jura pour l'année 2022

**CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA NORD ET
L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET DE PROMOTION DU NORD-JURA POUR
L'ANNEE 2022**

Il convient de renouveler la convention de partenariat avec le Mission Locale Dole-Revermont afin de permettre aux jeunes de la Communauté de Communes Jura Nord d'accéder à un service de qualité et de proximité en matière d'insertion professionnelle.

Le projet de convention est joint en annexe.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 7 avril 2022 ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention avec l'Agence de Développement et de promotion du Nord Jura (MISSION LOCALE) pour l'année 2022 ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

ANNEXE



CONVENTION

entre

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA NORD
représentée par son Président en exercice, M. Gérome FASSENET,

et

L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET DE PROMOTION DU NORD-JURA,
structure support de la Mission locale Dole/Revermont,
représentée par sa Présidente en exercice, Mme Pierrette BUSSIÈRE

Article 1 : objet

Permettre aux jeunes de la communauté de communes Jura Nord d'accéder à un service de qualité et de proximité en matière d'insertion professionnelle.

Article 2 : Rôle de la Mission locale

L'Agence de développement et de promotion du Nord-Jura est labellisée « Mission locale Dole/Revermont par l'Etat et le Conseil Régional. Pour ce faire, elle est dotée d'une délégation de service public permettant de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. Elle s'engage également à réaliser toute autre mission confiée par les institutions nationales et locales en vue d'apporter une solution professionnelle à ses usagers.

La Mission locale Dole/Revermont s'engage à accueillir, accompagner, assurer un suivi des jeunes demandeurs d'emploi et/ou de formation résidant sur le territoire de la communauté de communes Jura Nord, mais également

- D'apporter conseil et suivi concernant les problèmes liés au logement, aux transports, à la santé...
- De favoriser les rencontres, les rendez-vous avec tous les acteurs locaux (associations, structures d'accueils, foyers, milieux professionnels) afin de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.
- D'assurer un service de proximité par l'organisation de permanences sur le territoire de la communauté de communes.

Siège social
24 place nationale
39100 DOLE

Antenne de Mouchard
27 rue de Strasbourg
39330 MOUCHARD

Tel 03 84 72 53 18 • mlnord@mlnord.fr

Article 3 : Participation financière

Pour accomplir sa mission, l'Agence de développement et de promotion du nord-jura demande une cotisation à l'ensemble de ses adhérents et une subvention dont le montant est validé en CA.

Elle est calculée au prorata du nombre d'habitants du secteur géographique concerné et à titre indicatif, les derniers montants votés sont :

- Cotisation d'adhésion : 0.015 € / hbt
- Subvention à la Mission locale : 1.37 € / hbt

Dans le cas où une collectivité ou un EPCI souhaite se retirer de l'Association, la cotisation et la subvention restent dues pour l'année en cours (année n).

La subvention est également due pour l'année suivante, sur la base de la subvention de la présente année, si sa décision a été notifiée à l'Agence après le 31 août de l'année en cours.

Article 4 : Offre de services spécifique

La Mission locale Dole/Revermont tiendra une permanence dans les locaux de la Médiathèque Jura Nord, à Gendrey, le MARDI. Les prises de rendez-vous se feront auprès des services de la Mission locale.

La Mission locale Dole/Revermont s'engage à communiquer dans le courant du 1^{er} semestre, un bilan de l'année écoulée.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour la durée du mandat renouvelable par tacite reconduction. Toutefois il sera mis fin à cette présente convention pour manquement aux obligations réciproques, au terme d'une année civile échue, avec un délai de prévenance de 3 mois.

Article 6 : Fonctionnement

Le fonctionnement de la Mission locale Dole/Revermont relève de l'autorité du président de l'Agence de développement et de promotion du Nord-Jura qui conserve l'autorité juridique et administrative du personnel qu'il affecte à cette mission.

Fait à DOLE, le 8 mars 2022

La présidente de
l'Agence de développement
Mission locale Dole/Revermont

Le président de la communauté de
communes Jura Nord

Pierrette BUSSIERE

Gérôme FASSET